



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
3 décembre 2019	8	0	1	3	0

Vote(s) pour : 9  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 10 décembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n° 3 : Rapports annuels des délégations de service public d'eau potable**

Le Comité Syndical,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

**VU** l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

**VU** l'examen en date du 5 novembre 2019 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels 2018 du délégataire de service public,

**VU** les rapports annuels 2018 produits par le délégataire,

### **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels du délégataire de service public pour l'exercice 2018.

Le Président du SERM

  
René DARBOIS